



REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

**Unité de Mise en Œuvre du
Cadre Intégré Renforcé
(UMOCIR)**

DOCUMENT DE PROGRAMME PAYS (DPP) 2026-2031

TROISIÈME PHASE DU CIR

Juillet 2026

Page récapitulative

Sous-titre	Programme de diversification économique et de compétitivité des filières prioritaires du Niger
Entité bénéficiaire	Ministère du Commerce et de l'Industrie
PMO	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UMOCIR)
Durée	5 ans – Juillet 2026 à Juin 2031
Coût total	5 926 610 USD
Financement CIR (FASCIR)	3 500 000 USD
Contribution financière du Gouvernement (projections des ressources à mobiliser)	584 287 USD (Etat du Niger)
Contribution en nature du Gouvernement	119 000 USD
Cofinancement Partenaire (projections des ressources à mobiliser)	1 723 323 USD (PTF/Secteur Privé)
Validation	Validé par le Comité Directeur National (CDN) du CIR, le 24/04/2026
Soumission	Soumis par l'UMOCIR, le 04/06/2026
Personnes de contact	1) M. ALI SAMBA DIABIRI, Secrétaire Général du Ministère du Commerce et de l'Industrie, Président du Comité Directeur National (CDN) CIR au Niger Tél ; (+227)96285003 Email ; diabirisamba@gmail.com 2) M. MA-ILOU MALAM DJIBO, Directeur du Commerce Extérieur et du Partenariat Economique, Point Focal/CIR, Tél : (+227)96596629 Email : mailoumalamdjibo@gmail.com 3) M. IDRISSE YAHAYA, Coordonnateur UMOCIR, Tél : (+227)94067849/91739786, Email : idrissayahaya44@gmail.com

Table des matières

Page récapitulative	i
Sigles et abréviations	iii
Résumé exécutif	iv
1. Contexte et justification	1
2. Matrice des Actions Prioritaires	3
3. Théorie du changement et cadre de résultats	4
3.1. Théorie du changement	4
3.2. Cadre de résultats	5
4. Composantes du programme	6
4.1. Composante 1 - Renforcement du cadre institutionnel du commerce et de l'investissement.....	6
4.2. Renforcement de la compétitivité et de l'intégration commerciale des filières prioritaires	7
5. Priorités transversales	9
6. Modalités de mise en œuvre	10
7. Gestion fiduciaire et financière	13
8. Suivi, Évaluation et Apprentissage	14
9. Plan de communication.....	14
10. Gestion des risques.....	15
11. Optimisation des ressources.....	15
12. Partenariats et mobilisation des ressources	16
13. Résumé du budget.....	17
14. Stratégie de durabilité	17

Sigles et abréviations

AES	Alliance des Etats du Sahel
ANMC	Agence Nigérienne de Métrologie et de Certification
AN2PI	Agence Nigérienne pour la Promotion de la Propriété Industrielle
ANPIPS	Agence Nigérienne de Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CCIN	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
CDN	Comité Directeur National
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEO	Conseil Exécutif Opérationnel (du CIR)
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CMANI	Chambre des Métiers et d'Artisanat du Niger
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
DEP	Direction des Études et de la Programmation
DF1	Dispositif de Financement n°1 (Appui au développement institutionnel)
DF2	Dispositif de Financement n°2 (Interventions catalytiques)
DPP	Document de Programme Pays
EDIC	Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce
FASCIR	Fonds d'Affectation Spéciale du CIR
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GFAS	Gestionnaire du Fonds d'Affectation Spéciale pour le CIR
IDE	Investissement Direct Étranger
INS	Institut National de la Statistique
ITC	Centre du Commerce International (International Trade Centre)
MAP	Matrice des Actions Prioritaires
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OSC	Organisation de la Société Civile
PADFS	Projet d'Appui au Développement de la filière Sésame au Niger
PAFCP	Projet d'Appui au Développement de la filière Cuirs et Peaux au Niger
PMO	Partenaire de Mise en Œuvre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PRR	Programme de Refondation de la République (2025-2029)
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UMOCIR	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (Niger)
ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

Résumé exécutif

Le Document de Programme Pays (DPP) du Cadre intégré renforcé (CIR) du Niger pour la période 2026–2031 constitue le cadre stratégique de l'appui du CIR au développement du commerce et de l'investissement en tant que leviers de transformation structurelle de l'économie nigérienne. Élaboré sous la coordination du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et de l'Unité de mise en œuvre du CIR (UMOCIR), il s'inscrit dans les priorités nationales, notamment le Programme de Refondation de la République (PRR 2025–2029), les Objectifs de développement durable (ODD) et le Programme d'action de Doha.

Le Niger fait face à de multiples défis liés à la fragilité économique, aux contraintes sécuritaires, aux effets du changement climatique et à une diversification encore limitée de son économie. Malgré ces contraintes, le pays dispose d'importants avantages comparatifs dans plusieurs filières agricoles et agroalimentaires susceptibles de soutenir une croissance inclusive, de renforcer les exportations et de créer des emplois décents. Les analyses conduites dans le cadre de l'élaboration du DPP mettent toutefois en évidence des contraintes persistantes liées à la faible transformation locale, à l'insuffisance des infrastructures productives et logistiques, à la faible compétitivité des entreprises, à l'accès limité aux financements, à la faible conformité aux normes internationales et à une gouvernance du commerce qui nécessite d'être davantage consolidée.

Le DPP s'appuie sur la Matrice d'Actions Prioritaires (MAP), élaborée à l'issue d'un processus participatif conduit dans le cadre de l'actualisation de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC). La MAP constitue le principal outil de priorisation des réformes et des investissements soutenus par le CIR. Elle identifie les actions présentant le plus fort potentiel pour améliorer la compétitivité, développer les chaînes de valeur, accroître les exportations et mobiliser les investissements publics et privés.

La théorie du changement du programme repose sur deux leviers complémentaires. Le premier vise à renforcer le cadre institutionnel du commerce et de l'investissement à travers l'amélioration des politiques publiques, des mécanismes de coordination, des capacités institutionnelles et de la gestion des connaissances. Le second consiste à renforcer la compétitivité des filières prioritaires grâce à des investissements ciblés dans les capacités productives, la transformation, le développement des compétences, l'innovation, l'accès aux marchés et aux services financiers. Cette approche doit permettre d'accroître les exportations, la valeur ajoutée locale, les investissements productifs et la création d'emplois décents.

Le programme est structuré autour de deux composantes. La première porte sur le renforcement du cadre institutionnel du commerce et de l'investissement à travers l'amélioration des politiques et réglementations, le renforcement des mécanismes de coordination, le développement des capacités des acteurs publics et privés ainsi que la production et le partage de connaissances stratégiques.

La seconde composante vise le renforcement de la compétitivité et de l'intégration commerciale des filières prioritaires. Dans une logique de continuité et de mise à l'échelle des résultats obtenus au cours des précédentes phases du CIR, le programme concentrera ses investissements sur la filière sésame ainsi que sur les chaînes de valeur de l'élevage, plus particulièrement la viande transformée (kilichi) et les cuirs et peaux. Ce choix reflète la volonté du Gouvernement de consolider les acquis des interventions antérieures, d'accélérer la transformation locale, d'accroître la valeur ajoutée des produits et de mobiliser les investissements publics et privés nécessaires au développement de ces filières stratégiques.

Les interventions combineront l'appui aux infrastructures productives et de transformation, le développement des compétences techniques et entrepreneuriales, la promotion des innovations, l'amélioration de l'accès aux marchés et la mise en place de mécanismes financiers innovants destinés à mobiliser davantage d'investissements privés. Les ressources du CIR seront utilisées comme un financement catalytique afin de réduire les risques, d'améliorer la bancabilité des projets et de renforcer les partenariats entre les entreprises, les institutions financières et les investisseurs.

Le programme intégrera de manière transversale les priorités liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'insertion économique des jeunes, à la résilience climatique et à la transformation numérique. Sa mise en œuvre sera assurée par l'UMOCIR, sous la supervision du Ministère du Commerce et de l'Industrie et du Comité Directeur National du CIR, en partenariat avec les administrations publiques, le secteur privé, les organisations professionnelles, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le budget total du programme est estimé à 5,93 millions USD, dont 3,5 millions USD sollicités auprès du CIR et 2,43 millions USD attendus du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé. Au-delà de ces ressources, le programme ambitionne de jouer un rôle catalytique dans la mobilisation d'investissements complémentaires afin de renforcer durablement la contribution du commerce et de l'investissement à la diversification économique, à la création d'emplois et à la résilience du Niger.

1. Contexte et justification

1.1. Contexte

Le Niger est confronté depuis plusieurs années à une combinaison de chocs externes et internes qui affectent la performance de son économie. Les effets conjugués de l'insécurité régionale, de la variabilité climatique, des fluctuations des prix des matières premières et des contraintes structurelles persistantes continuent de peser sur la croissance. L'économie reste fortement dépendante des secteurs primaire et extractif, limitant ainsi sa capacité à créer des emplois massifs et à réduire durablement la pauvreté.

Malgré ces difficultés, le Niger dispose de marges de résilience importantes. Les projections macroéconomiques des prochaines années anticipent une reprise progressive soutenue par la mise en production de nouveaux projets miniers, les investissements dans les infrastructures de transport et d'énergie, ainsi que par le développement du secteur agro-industriel. Par ailleurs, le pays bénéficie d'une position géostratégique avantageuse permettant son intégration dans les marchés régionaux, notamment à travers la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Par ailleurs, la décision souveraine du Niger de se retirer de la CEDEAO et de former l'Alliance des États du Sahel (AES) avec le Burkina Faso et le Mali redéfinit radicalement son espace d'intégration régionale. Le pays reste membre de l'UEMOA et de la ZLECAf, mais ce nouveau positionnement crée à la fois des risques et des opportunités.

Toutefois, pour transformer ces opportunités en résultats tangibles, le pays doit relever plusieurs défis : accroître la productivité Agricole, stimuler la transformation industrielle locale, renforcer la gouvernance économique et améliorer la qualité des infrastructures, en particulier celles liées au commerce et à la logistique.

Le commerce extérieur du Niger demeure caractérisé par une forte concentration des exportations autour de quelques produits : uranium, pétrole brut, or, oignons, bétail et quelques autres produits agricoles. La part des exportations transformées est limitée, ce qui expose le pays aux fluctuations internationales des prix des matières premières et réduit les possibilités de création de valeur ajoutée.

Les exportations non extractives, bien qu'en croissance modérée, restent marginales. Les produits agricoles à fort potentiel parmi lesquels figurent notamment le sésame, le niébé, l'oignon, les cuirs et peaux sont confrontés à des contraintes liées à la qualité, aux normes d'exportation, à l'insuffisance de la transformation locale, à la faible capacité de négociation des producteurs et à des chaînes de valeur souvent peu structurées.

Selon les projections du Ministère de l'Économie et des Finances (DPBEP, mars 2025), l'économie nigérienne a connu une trajectoire contrastée au cours de la période récente. Après un taux de croissance modeste de 1,4% en 2021, le pays a enregistré un rebond significatif à 11,9% en 2022, avant de retomber à 2,6% en 2023. Sur la période de projection 2024-2028, la croissance devrait repartir à la hausse, atteignant 10,2% en 2024, puis se stabiliser progressivement autour de 7,8% en 2025, 8,2% en 2026 et 8,3% en 2027, avant de s'établir à 6,0% en 2028. Toutefois, des perspectives nouvelles s'offrent au pays grâce à la mise en exploitation du pipeline Bénin-Niger et de la relance de certains grands projets d'investissement, notamment ceux dont les travaux ont été arrêtés à la suite des événements du 26 juillet 2023.

Les analyses du présent DPP s'appuient principalement sur l'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) mise à jour en 2015 ainsi que sur des études sectorielles plus récentes. L'EDIC a notamment identifié d'importants goulots d'étranglement dans les filières sésame, souchet, cuirs et peaux, oignon, niébé et bétail, ainsi qu'un besoin critique de modernisation des cadres réglementaires du commerce numérique. Une actualisation de l'EDIC est d'ailleurs prévue afin de tenir compte des évolutions récentes du contexte économique et commercial. Ces constats ont été traduits dans la Matrice d'Actions Prioritaires (MAP), qui constitue le principal cadre de priorisation des interventions du présent DPP. Le programme capitalise également sur les enseignements tirés des précédentes phases du CIR et recherche des synergies avec les interventions des autres partenaires techniques et financiers.

1.2. Justification

Bien que l'EDIC et la Matrice d'Actions Prioritaires identifient plusieurs filières présentant un fort potentiel de développement, les ressources mobilisées dans le cadre du présent DPP nécessitent une concentration des interventions sur un nombre limité de chaînes de valeur afin de maximiser leur impact. Le choix des filières retenues repose sur cinq critères principaux : (i) leur potentiel de création de valeur ajoutée et de diversification économique ; (ii) leur capacité à générer des emplois décents et des revenus, notamment pour les jeunes et les femmes ; (iii) leurs perspectives de développement des exportations et d'intégration aux marchés régionaux et internationaux ; (iv) leur capacité à attirer des investissements publics et privés dans la transformation et l'industrialisation ; et (v) la possibilité de capitaliser sur les acquis des précédentes phases du CIR afin de produire un effet de levier durable.

La filière sésame constitue l'une des chaînes de valeur agricoles les plus prometteuses pour soutenir la diversification des exportations nigériennes. Le Niger bénéficie de conditions agroécologiques favorables ainsi que d'une qualité de produit reconnue sur les marchés internationaux. La demande mondiale de sésame connaît une croissance soutenue, portée par les industries agroalimentaires, l'huilerie, la cosmétique et les produits biologiques, notamment sur les marchés asiatiques, européens et du Moyen-Orient.

L'EDIC identifie le sésame comme une filière prioritaire présentant un fort potentiel de création de valeur ajoutée et recommande de renforcer les investissements dans la production, la transformation, la certification, la commercialisation et l'accès aux marchés internationaux. Malgré ce potentiel, la filière demeure confrontée à des contraintes importantes liées aux faibles rendements, à la transformation locale encore limitée, aux capacités insuffisantes de stockage, à l'accès limité aux certifications internationales, aux financements et à la structuration des acteurs. En investissant dans ces différents maillons de la chaîne de valeur, le Programme contribuera à accroître durablement la compétitivité de la filière, les revenus des producteurs, les exportations et les investissements privés.

Le secteur de l'élevage constitue l'un des principaux moteurs de l'économie nigérienne. Il contribue de manière significative à la richesse nationale, aux exportations et aux moyens d'existence des populations rurales. Avec l'un des plus importants cheptels d'Afrique de l'Ouest, le Niger dispose d'un avantage comparatif important pour développer une industrie de transformation des produits animaux à plus forte valeur ajoutée.

Le Programme concentrera ses interventions sur deux chaînes de valeur présentant un fort potentiel économique. La première concerne la viande transformée, notamment le kilichi, produit emblématique du Niger bénéficiant d'une forte notoriété sur les marchés régionaux et auprès des

diasporas africaines. Le développement d'unités modernes de transformation, l'amélioration des normes sanitaires, du conditionnement et de la commercialisation permettront d'accroître la valeur ajoutée locale et de renforcer les exportations de produits carnés transformés. La seconde concerne les cuirs et peaux. Une grande partie de la production est encore commercialisée sous forme brute ou semi-transformée, limitant les retombées économiques nationales. En soutenant les investissements dans les unités modernes de transformation, le renforcement des compétences techniques, l'amélioration de la qualité et la mobilisation de partenariats public-privé, le Programme contribuera au développement d'une industrie du cuir plus compétitive, créatrice de valeur ajoutée, d'emplois et de nouvelles opportunités d'exportation.

Dans ce contexte, le présent DPP se justifie par la nécessité d'accompagner la transformation structurelle de l'économie nigérienne à travers une approche intégrée combinant renforcement institutionnel, amélioration de la compétitivité des filières prioritaires et mobilisation d'investissements productifs. En concentrant ses ressources sur des chaînes de valeur présentant le plus fort potentiel de création de valeur ajoutée, d'industrialisation et d'exportation, le Programme ambitionne de produire un effet catalytique susceptible d'être progressivement étendu à d'autres secteurs de l'économie. Le CIR constitue, à cet égard, un instrument particulièrement pertinent en raison de son rôle catalyseur, de sa capacité à renforcer l'intégration du commerce dans les politiques nationales et de son aptitude à mobiliser des partenariats autour des chaînes de valeur prioritaires.

Le présent DPP est pleinement aligné sur les orientations du Programme de la Refondation de la République (PRR 2025–2029), notamment en matière de souveraineté économique, de transformation structurelle, de promotion du secteur privé et de création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Il s'appuie également sur les priorités identifiées dans l'EDIC ainsi que sur la MAP, qui constituent les principaux cadres de référence pour l'intégration du commerce dans les politiques nationales de développement. Le programme contribue également à la mise en œuvre des principales stratégies sectorielles relatives au commerce, à l'industrialisation, au développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, à la promotion des exportations, au commerce numérique et à l'investissement productif.

2. Matrice des Actions Prioritaires

La MAP (Annexe 8) constitue l'instrument de programmation du Niger pour la Phase Trois du CIR qui recense, hiérarchise et séquence les principales priorités d'intervention en matière de commerce et d'investissement. Élaborée sur la base des diagnostics sectoriels, des consultations des parties prenantes et des stratégies nationales de développement, elle constitue un document évolutif, régulièrement actualisé afin de tenir compte de l'évolution des besoins, des opportunités et des priorités nationales.

La MAP définit les priorités stratégiques d'intervention (« quoi faire »), tandis que le DPP précise la manière de les mettre en œuvre (« comment faire »). À cette fin, le DPP traduit les priorités identifiées dans la MAP en un programme pluriannuel structuré autour d'une théorie du changement, d'un cadre de résultats et de composantes complémentaires. Il identifie les interventions prioritaires à financer par le CIR, tout en servant de cadre de référence pour la mobilisation de ressources additionnelles auprès d'autres partenaires techniques et financiers.

Au-delà donc de son rôle de programmation, la MAP constitue ainsi un outil de coordination et de mobilisation des ressources. En offrant une vision consolidée des besoins de financement dans les domaines du commerce et de l'investissement, elle favorise l'alignement des interventions des

partenaires sur les priorités nationales et contribue à une meilleure coordination des appuis au développement.

Afin de faciliter la programmation, le suivi et la mobilisation des ressources, les actions prioritaires sont regroupées autour de trois piliers complémentaires.

Pilier 1 – Renforcement de la gouvernance du commerce et de l'investissement

Ce pilier regroupe les actions visant à renforcer les capacités institutionnelles, la gouvernance et la coordination des politiques de commerce et d'investissement. Il comprend notamment le renforcement des capacités des administrations compétentes, la modernisation et la digitalisation des services publics, le développement des systèmes d'information commerciale, le renforcement du dialogue public-privé, l'amélioration de la participation du Niger aux processus d'intégration régionale et aux négociations commerciales internationales, ainsi que la promotion économique du pays.

Pilier 2 – Amélioration de l'environnement du commerce, de l'investissement et du développement du secteur privé

Ce pilier rassemble les actions destinées à améliorer le cadre de politiques publiques et de réglementation, à promouvoir la consommation locale, à renforcer les infrastructures nationales de qualité, à soutenir le développement industriel, les MPME et l'entrepreneuriat des jeunes, à améliorer l'accès au financement, à promouvoir les investissements et à favoriser le développement du commerce numérique, de l'innovation et de la transformation digitale.

Pilier 3 – Renforcement de la compétitivité des filières prioritaires

Ce pilier regroupe les interventions destinées à renforcer la compétitivité des filières prioritaires, notamment le sésame, le souchet, le niébé, le poivron, la viande ainsi que les cuirs et peaux. Les actions portent principalement sur l'amélioration de la productivité, de la qualité, de la transformation, de la certification, des infrastructures de commercialisation, de l'accès aux marchés, ainsi que sur le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur.

Les questions transversales, notamment l'égalité de genre, l'autonomisation économique des femmes, l'emploi des jeunes, la résilience climatique, la durabilité environnementale, l'inclusion des MPME et la transformation numérique, sont prises en compte de manière systématique dans l'ensemble des interventions de la MAP.

3. Théorie du changement et cadre de résultats

3.1. Théorie du changement

Le Programme Pays du CIR pour le Niger repose sur l'idée que le commerce peut devenir un levier majeur de transformation économique, de diversification et de création d'emplois, à condition de renforcer simultanément les capacités institutionnelles et la compétitivité des filières prioritaires.

Le programme s'appuie ainsi sur deux leviers complémentaires.

Le premier levier concerne le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), de l'UMOCIR et des autres structures impliquées dans la gouvernance du commerce et de l'investissement. Le programme appuiera l'amélioration du cadre politique et réglementaire, le renforcement des mécanismes de coordination, ainsi que les capacités techniques

des acteurs publics et privés. Il favorisera également la production, la capitalisation et le partage des connaissances afin d'améliorer la qualité des politiques publiques et de renforcer la prise de décision fondée sur les données probantes.

Le second levier vise à accélérer la transformation des chaînes de valeur prioritaires en renforçant la compétitivité, la transformation locale, l'accès aux marchés et la mobilisation des investissements dans la filière sésame ainsi que dans les chaînes de valeur de l'élevage, plus particulièrement la viande transformée (kilichi) et les cuirs et peaux. Dans une logique de capitalisation et de mise à l'échelle des résultats obtenus au cours des précédentes phases du CIR, le programme concentrera ses interventions sur le développement des capacités productives, de transformation, de stockage et de commercialisation, le renforcement des compétences techniques, entrepreneuriales et commerciales, l'adoption d'innovations et de technologies adaptées, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services financiers et aux investissements. Ces interventions contribueront à accroître la valeur ajoutée locale, la conformité aux normes et l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

La logique d'intervention du programme considère ainsi que, si le cadre institutionnel du commerce et de l'investissement est renforcé, si les acteurs des filières prioritaires disposent d'infrastructures productives performantes, de compétences renforcées, de solutions innovantes et d'un meilleur accès au financement, alors leur compétitivité et leur intégration dans les marchés seront améliorées. Ces changements devraient favoriser l'augmentation des exportations, l'accroissement des investissements productifs, la création d'emplois décents et une plus grande diversification de l'économie nigérienne.

Le programme contribuera ainsi à une transformation économique plus inclusive et résiliente, alignée sur les priorités nationales, les Objectifs de Développement Durable et le Programme d'action de Doha.

Le diagramme détaillé de la théorie du changement figure en Annexe 1.

3.2. Cadre de résultats

Le Programme Pays du Niger vise à contribuer à l'émergence d'une économie nigérienne plus compétitive, diversifiée, inclusive et résiliente, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable et le Programme d'action de Doha. À travers ses interventions, le programme ambitionne notamment de renforcer les exportations des filières prioritaires, de stimuler les investissements publics et privés, de promouvoir la transformation locale et de créer davantage d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes, conformément à l'objectif global du programme.

Le programme est structuré autour de deux résultats complémentaires.

Le premier résultat porte sur le renforcement du cadre institutionnel du commerce et de l'investissement. Il vise à améliorer la gouvernance commerciale, l'efficacité des mécanismes de coordination, les capacités des institutions nationales impliquées dans le commerce et l'investissement et la mise en œuvre des réformes prioritaires.

Ce résultat sera atteint à travers i) l'amélioration des cadres politiques et réglementaires inclusifs du commerce et de l'investissement (*Produit 1.1*), ii) le renforcement des mécanismes de coordination du commerce et de l'investissement renforcés, (*Produit 1.2*), et iii) le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et humaines, associé à la génération et au partage d'apprentissages et de connaissances dans les domaines du commerce et de l'investissement (*Produit 1.3*).

Le deuxième résultat vise à renforcer durablement la compétitivité et l'intégration commerciale de la filière sésame ainsi que des chaînes de valeur de l'élevage, plus particulièrement la viande transformée (kilichi) et les cuirs et peaux, afin d'améliorer leur productivité, leur transformation, leur valeur ajoutée, leur conformité aux normes, leur accès au financement et leur intégration aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Ce résultat sera atteint grâce à trois produits complémentaires : (i) le renforcement des capacités productives, de transformation, de stockage et de commercialisation des filières prioritaires (*Produit 2.1*) ; (ii) le renforcement des capacités techniques, entrepreneuriales, commerciales et technologiques des acteurs de ces filières (*Produit 2.2*) ; et (iii) l'amélioration de l'accès des acteurs aux services financiers et aux investissements (*Produit 2.3*).

Ces deux résultats sont étroitement complémentaires. Le renforcement du cadre institutionnel crée un environnement favorable au développement du commerce et de l'investissement, tandis que les interventions au niveau des filières améliorent la compétitivité des acteurs économiques, facilitent leur accès aux marchés et aux financements et stimulent les investissements productifs. Ensemble, ils permettront de renforcer durablement la capacité du Niger à utiliser le commerce comme moteur de transformation économique, de diversification, de création d'emplois décents et de résilience.

Le cadre logique complet figure en Annexe 2.

4. Composantes du programme

Le Programme concentrera ses investissements sur la filière sésame ainsi que sur les chaînes de valeur de l'élevage, plus particulièrement la viande transformée (kilichi) et les cuirs et peaux. Ce ciblage traduit une stratégie de capitalisation et de mise à l'échelle des résultats obtenus lors des précédentes phases du CIR. En consolidant les acquis des interventions antérieures, le programme ambitionne de renforcer durablement la compétitivité du secteur privé, d'accroître la transformation locale, de développer des produits à plus forte valeur ajoutée et de mobiliser les investissements nécessaires à l'industrialisation de ces filières stratégiques.

4.1. Composante 1 - Renforcement du cadre institutionnel du commerce et de l'investissement

Cette composante vise à améliorer la gouvernance du commerce et de l'investissement afin de créer un environnement plus favorable au développement du secteur privé, à la compétitivité des entreprises et à l'intégration commerciale du Niger.

Produit 1.1 : Cadres politiques et réglementaires inclusifs du commerce et de l'investissement améliorés

Le programme appuiera l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de politiques, stratégies et réglementations favorisant le développement du commerce et de l'investissement. Les interventions comprendront notamment l'actualisation de l'EDIC, l'élaboration de nouvelles stratégies nationales de promotion des exportations et du commerce des services, ainsi que le renforcement du système d'information du Ministère du Commerce et de l'Industrie. Les interventions comprendront également l'accompagnement du Gouvernement dans la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs au commerce et à l'investissement, notamment l'Accord sur la Facilitation de l'Investissement pour le Développement (FID), à travers des réformes réglementaires, le renforcement de la transparence des procédures, leur digitalisation et l'amélioration de la coordination institutionnelle.

Produit 1.2 : Mécanismes de coordination du commerce et de l'investissement renforcés

Cette composante renforcera les plateformes de concertation et les mécanismes nationaux de coordination afin d'améliorer le dialogue public-privé et la cohérence des interventions en matière de commerce et d'investissement. Le programme soutiendra le fonctionnement des principaux comités nationaux, la participation du Niger aux rencontres internationales ainsi que la communication institutionnelle et la valorisation des résultats du programme.

Produit 1.3 : Capacités techniques, opérationnelles et humaines des acteurs du commerce et de l'investissement renforcées, et apprentissages et connaissances générés et partagés

Le programme renforcera les capacités des administrations publiques, des organisations professionnelles, du secteur privé et des organisations de la société civile à travers des formations spécialisées, des voyages d'étude, l'équipement des structures partenaires ainsi que la production et la diffusion d'outils de connaissance. Les thématiques couvriront notamment les politiques commerciales, le financement des exportations, les règles commerciales, les Incoterms, le commerce électronique, les procédures d'exportation ainsi que les opportunités d'investissement. Le programme produira également des monographies sectorielles, des guides pratiques et des outils analytiques destinés à améliorer la prise de décision et la diffusion des connaissances.

4.2. Renforcement de la compétitivité et de l'intégration commerciale des filières prioritaires

Cette composante vise à améliorer durablement la compétitivité et l'intégration commerciale des filières prioritaires afin d'accroître leur contribution à la croissance économique, à la création d'emplois décents et aux exportations.

Dans une logique de continuité, de capitalisation et de mise à l'échelle des acquis des précédentes interventions du CIR, le programme concentrera ses investissements sur la filière sésame ainsi que sur les chaînes de valeur de l'élevage, plus particulièrement la viande transformée (kilichi) et les cuirs et peaux. Ce choix reflète la volonté du Gouvernement de consolider les résultats obtenus, de renforcer la compétitivité des entreprises et des organisations professionnelles, d'accélérer la transformation locale, d'accroître la valeur ajoutée nationale et de mobiliser les investissements publics et privés nécessaires au développement de ces filières stratégiques.

L'approche retenue couvre l'ensemble des maillons des chaînes de valeur, depuis la production jusqu'à la commercialisation, en passant par la transformation, le renforcement des capacités, l'accès aux services financiers, l'innovation et la facilitation de l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Produit 2.1 : Les capacités productives, de transformation, de stockage et de commercialisation des filières prioritaires sont renforcées

Les interventions porteront sur le renforcement des infrastructures productives et des équipements des entreprises, coopératives et organisations professionnelles.

Dans la filière sésame, le programme appuiera les producteurs et les MPME par la fourniture d'intrants certifiés, l'installation et/ou l'équipement d'unités de transformation, l'installation de comptoirs de commercialisation, le renforcement des capacités de stockage ainsi que l'organisation

de missions commerciales vers les marchés à fort potentiel. Des plateformes régionales de coordination seront également soutenues afin de renforcer la gouvernance de la filière.

Dans la chaîne de valeur viande (kilichi), le programme soutiendra l'installation d'unités semi-industrielles de transformation répondant aux normes internationales afin d'accroître la valeur ajoutée locale et de développer les exportations de produits carnés transformés.

Dans la chaîne de valeur cuirs et peaux, les interventions comprendront la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité moderne de transformation ainsi que l'appui à l'installation d'unités de transformation permettant de produire des articles finis conformes aux exigences des marchés internationaux.

Produit 2.2 : Les capacités techniques, entrepreneuriales, commerciales et technologiques des acteurs des filières prioritaires sont renforcées

Le programme renforcera les compétences des producteurs, transformateurs, exportateurs, coopératives et PME dans toutes les filières prioritaires.

Le programme renforcera les compétences des producteurs, transformateurs, exportateurs, coopératives et MPME intervenant dans les filières prioritaires. Les interventions comprendront des formations sur les bonnes pratiques agricoles, les techniques post-récolte, les normes sanitaires et phytosanitaires, la certification, l'entrepreneuriat, les mécanismes de financement, le marketing digital, le commerce électronique, les Incoterms et les procédures d'exportation. Des voyages d'étude, des activités d'incubation, de mentorat ainsi que des formations à l'utilisation des outils numériques et de l'intelligence artificielle appliqués au commerce et à l'exportation viendront compléter ce dispositif.

Dans la filière sésame, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité, de la traçabilité et de la conformité aux exigences des marchés d'exportation. Dans les chaînes de valeur de la viande (kilichi) et des cuirs et peaux, les formations porteront prioritairement sur les procédés de transformation, les normes de qualité, la sécurité sanitaire, les technologies de transformation et les exigences des marchés internationaux.

Produit 2.3 : L'accès des acteurs des filières prioritaires aux services financiers et aux investissements est renforcé

Le programme contribuera à lever les contraintes financières qui limitent les investissements dans les filières prioritaires. Il développera des mécanismes financiers innovants, favorisera les partenariats entre les acteurs économiques et les institutions financières, accompagnera les entreprises dans la préparation de plans d'affaires et de dossiers bancables et facilitera leur mise en relation avec les investisseurs. Des solutions de financement digital seront également promues afin d'améliorer l'inclusion financière des acteurs des chaînes de valeur.

Une attention particulière sera accordée à la filière sésame à travers la mise en place d'un mécanisme de mutualisation des stocks, de financement anticipé et de commercialisation groupée destiné à améliorer l'accès au crédit, la gestion des stocks et la capacité de négociation des producteurs. Les entreprises des chaînes de valeur de la viande (kilichi) et des cuirs et peaux bénéficieront d'un accompagnement spécifique pour préparer des plans d'affaires et des dossiers bancables, développer des partenariats avec les institutions financières et mobiliser les investissements

nécessaires à la modernisation des unités de transformation et au développement de produits à plus forte valeur ajoutée. Le programme favorisera également le recours à des solutions numériques et à des outils d'intelligence artificielle pour améliorer la préparation des projets d'investissement, la mise en relation avec les investisseurs et l'accès aux services financiers.

5. Priorités transversales

Le DPP intègre de manière systématique les priorités transversales du Gouvernement du Niger et les orientations stratégiques du CIR afin de garantir que les interventions contribuent à une croissance plus inclusive, durable, innovante et résiliente. Ces priorités seront prises en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du programme.

Égalité entre les femmes et les hommes

Le programme favorisera la participation économique des femmes tout au long des chaînes de valeur prioritaires en renforçant leur accès aux opportunités économiques, aux formations, aux équipements productifs, aux services financiers, aux marchés et aux instances de concertation. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de l'approche genre dans les politiques, stratégies et réformes soutenues par le programme afin de réduire les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans le commerce et l'investissement. Le programme vise à ce qu'au moins 40 % des bénéficiaires directs des activités de renforcement des capacités, d'appui aux entreprises et d'accès au financement soient des femmes.

Insertion économique des jeunes

Le programme contribuera à renforcer l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes en développant leurs compétences techniques, entrepreneuriales et numériques. Les jeunes bénéficieront prioritairement des formations, des dispositifs d'incubation, du mentorat et de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises dans les filières prioritaires. Une attention particulière sera accordée aux métiers liés à la transformation agroalimentaire, au marketing digital, au commerce électronique, à la logistique et aux services à forte valeur ajoutée.

Résilience climatique et durabilité environnementale

Le programme encouragera l'adoption de pratiques de production, de transformation et de commercialisation respectueuses de l'environnement et adaptées aux effets du changement climatique. Les interventions soutiendront notamment la diffusion de techniques agricoles climato-intelligentes, de systèmes de micro-irrigation à énergie solaire, de solutions de stockage et de chaînes du froid utilisant des énergies renouvelables, ainsi que de technologies permettant de réduire les pertes post-récolte, d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

Transformation numérique et innovation

La transformation numérique constituera un levier transversal d'amélioration de la compétitivité des entreprises, de la qualité des services d'appui et de l'intégration des filières prioritaires aux marchés. Le programme favorisera le développement des compétences en commerce électronique, marketing digital, logistique numérique et inclusion financière numérique, tout en encourageant l'utilisation de solutions digitales pour améliorer la traçabilité, la diffusion de l'information commerciale, les paiements électroniques et la gestion des entreprises.

Dans cette perspective, le programme encouragera également l'utilisation responsable des technologies d'intelligence artificielle (IA) afin d'améliorer la productivité, l'accès à l'information et la prise de décision. Les acteurs publics et privés seront sensibilisés et progressivement accompagnés dans l'utilisation d'outils d'IA pour l'analyse des marchés, la veille commerciale, la préparation de plans d'affaires, la prospection de nouveaux marchés, le marketing numérique, la gestion des connaissances et le développement de services innovants. Le programme explorera également les opportunités offertes par l'IA pour renforcer la qualité des services d'appui au commerce, améliorer l'accès aux financements et soutenir la compétitivité des MPME.

L'intégration de ces priorités transversales fera l'objet d'un suivi spécifique à travers les indicateurs du cadre de résultats, les mécanismes de suivi-évaluation et les dispositifs d'apprentissage du programme, afin de garantir que leurs bénéfices soient pleinement pris en compte dans l'ensemble des interventions.

6. Modalités de mise en œuvre

Arrangements institutionnels

La mise en œuvre du programme repose sur une architecture institutionnelle clairement définie, garantissant une gouvernance efficace et une coordination optimale entre toutes les parties prenantes. Le pilotage stratégique est assuré par un Comité Directeur National (CDN), instance de décision suprême qui oriente les interventions, valide les plans d'action et supervise la réalisation des objectifs stratégiques. La mise en œuvre opérationnelle est confiée à l'Unité de Mise en Œuvre du CIR (UMOCIR), qui dispose de la responsabilité exécutive pour la planification détaillée, l'exécution des activités et le suivi quotidien des progrès accomplis. La coordination générale du projet incombe au Ministère du Commerce et de l'Industrie, qui joue le rôle de chef de file institutionnel en assurant l'interface entre les différentes entités et en veillant à l'alignement du programme sur les politiques nationales de développement.

Mécanisme de collaboration

Le modèle de mise en œuvre s'appuie sur un partenariat élargi et inclusif qui réunit l'ensemble des acteurs concernés par la transformation économique. Cette collaboration implique pleinement les ministères sectoriels concernés, dont les contributions techniques et réglementaires sont essentielles à la réussite des réformes entreprises. Le secteur privé participe activement en tant que bénéficiaire final et acteur clé du développement économique, apportant son expertise pratique et son engagement dans l'amélioration de la compétitivité. La société civile est intégrée au processus pour assurer l'appropriation citoyenne des réformes et garantir que les bénéfices du programme profitent à l'ensemble de la population. L'organigramme détaillé présentant les relations fonctionnelles entre ces différentes entités et précisant les circuits de décision et de communication est annexé au présent document.

Des contrats ou conventions d'exécution seront signés entre l'UMOCIR et certaines structures pour la mise en œuvre de certaines activités relevant de leurs domaines.

Le Pilotage de la mise en œuvre du DPP CIR Niger est porté par le Comité Directeur National du Cadre Intégré Renforcé. Celui-ci est créé par l'arrêté n°0111 MC/I/SG du 17 novembre 2025 auprès du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

- Le Comité Directeur National est chargé de :

- superviser et orienter la mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé ;
- faciliter la coordination de toutes les activités liées au processus du Cadre Intégré Renforcé ;
- superviser et valider les travaux de recherche et analyses concourant au processus du Cadre Intégré Renforcé ;
- veiller à la poursuite de l'intégration du commerce dans les différentes politiques ;
- identifier les besoins en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et de formation pour la mise en œuvre efficace du Cadre Intégré Renforcé ;
- rechercher les ressources complémentaires du financement des actions liées au Cadre Intégré Renforcé ;
- faire des propositions de potentielles sources de financement des actions liées au Cadre Intégré Renforcé ;
- mener toutes les activités nécessaires pour la mise en œuvre efficiente du Cadre Intégré Renforcé pour l'assistance technique liée au commerce ;
- appuyer la mise en œuvre des programmes d'informations, de sensibilisation et de formation à l'intention des structures de l'État, du secteur privé et de la société civile pour assurer une meilleure appropriation du Cadre Intégré Renforcé ;
- faire au Ministre du Commerce et de l'Industrie des recommandations appropriées en vue de rendre effective la mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé sur la base des conclusions issues des différentes études ;
- faciliter la mise en œuvre du plan d'action élaboré dans le cadre de l'étude diagnostique ;
- adopter les plans de travail et budgets des projets du CIR ;
- évaluer le progrès du Cadre Intégré Renforcé y compris dans la réalisation de ses objectifs globaux.

Le Comité Directeur National est présidé, par ordre, par le Secrétaire Général du Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Conseiller Économique du Premier Ministre, le Directeur Général du Commerce et le Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UMOCIR)

Les autres membres sont :

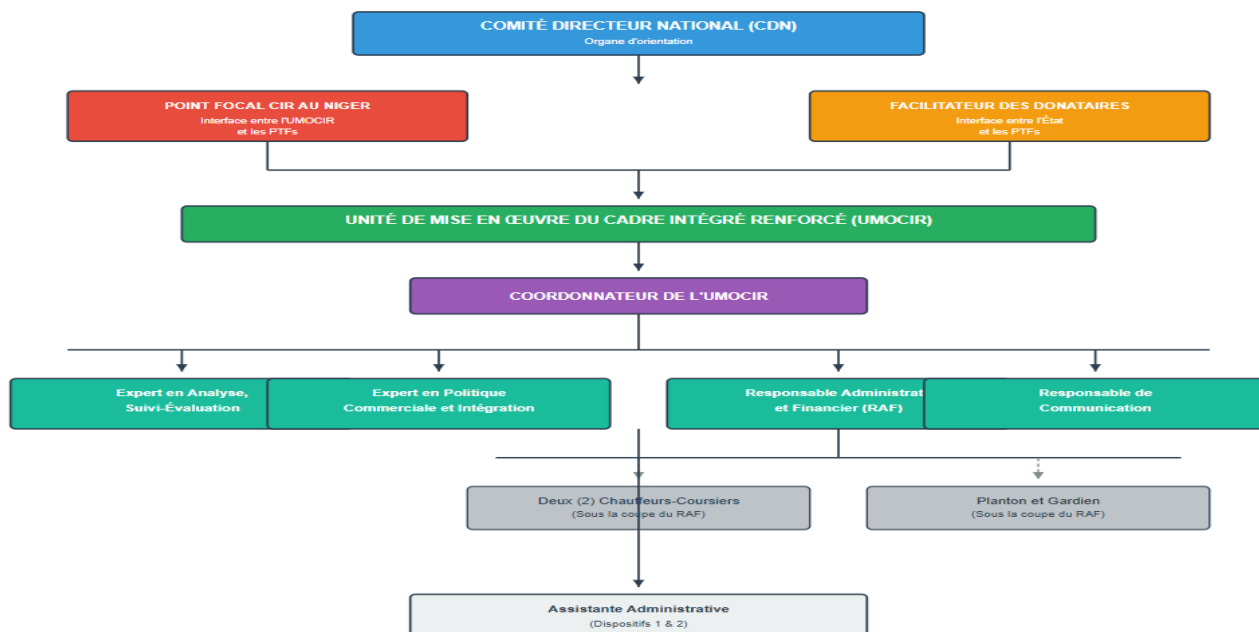
- de l'administration dont des représentants des ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Économie et des Finances, de l'Agriculture et de l'Élevage, des Transports et de l'Aviation Civile, des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur et du Tourisme et de l'Artisanat ;
- du Secteur Privé dont un (1) représentant par structures telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN), la Confédération Générale du Patronat du Niger (CGPN), la Chambre des Métiers et d'Artisanat du Niger (CMANI), le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) et l'Interprofession de la filière concernée.
- de la Société Civile dont un (1) représentant du Réseau des Organisations de Développement et Association de Défense de Droit de l'Homme et de la Démocratie (RODADDHD), de l'Association de Défense des Droits des Consommateurs (ADDC WADATA), de la Confédération Démocratique Des Travailleurs du Niger (CDTN) et de la Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations Féminines Nigériennes (CONGAFEN).
- des Observateurs dont un (1) représentant du Facilitateur des Donateurs, de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
- **Point Focal CIR : Directeur du Commerce Extérieur et du Partenariat Economique du Ministère du Commerce et de l'Industrie** : En sa qualité de représentant

gouvernemental de haut niveau, le Point Focal CIR assure la coordination politique du programme, facilite le dialogue avec les partenaires techniques et financiers et porte la voix du Niger dans les instances internationales liées au commerce et au développement. Il constitue l'interface privilégiée entre le gouvernement nigérien, le Secrétariat du CIR et l'ensemble des parties prenantes nationales et internationales, garantissant ainsi l'ancrage politique du programme au plus haut niveau de l'État.

- **Unité de Mise en Œuvre Cadre Intégré Renforcé (UMOCIR) :** structure opérationnelle de mise en œuvre du Programme est composé de :
 - **Coordonnateur UMOCIR :** Poste pourvu et occupé par un fonctionnaire payé partiellement par le gouvernement. Chef d'équipe opérationnel. Il dirige la mise en œuvre quotidienne, gère le plan de travail et le budget, rend compte au Point Focal et assure la liaison technique avec les partenaires.
 - **Expert en Analyse, Suivi-Évaluation :** Poste pourvu et occupé par un fonctionnaire payé partiellement par le gouvernement. Garant des résultats, il conçoit et applique le cadre de suivi-évaluation, mesure l'impact des activités et produit les rapports.
 - **Expert en Politique Commerciale :** Poste occupé par un fonctionnaire payé partiellement par le gouvernement. Conseiller technique, il fournit une expertise sur les réformes commerciales, les négociations (OMC, ZLECAf, etc.) et l'intégration régionale et internationale.
 - **Responsable de Communication :** Poste pourvu, occupé actuellement par un agent bénévole et non payé par le gouvernement. Il gère la visibilité et élabore la stratégie de communication, produit les supports, organise les événements et informe les parties prenantes.
 - **Responsable Financière :** Poste pourvu, occupé actuellement par un agent bénévole et non payé par le gouvernement. Garante de la gestion financière, elle contrôle le budget, tient la comptabilité, prépare les rapports financiers et assure la conformité des procédures.
 - **Assistante Administrative :** Poste pourvu, occupé actuellement par un agent bénévole et non payé par le gouvernement. Appuie les deux volets du CIR. Elle gère les agendas, l'organisation logistique, la correspondance et l'archivage.
 - **Personnel de Soutien :** Postes pourvus, occupés actuellement par des agents bénévoles et non payés par le gouvernement - 2 Chauffeurs/Coursiers : Transport et livraison de documents – 1 Planton : Accueil, orientation et distribution du courrier – 1 Gardien : Sécurité permanente des locaux et équipements.

La professionnalisation de l'UMOCIR est une priorité, en allouant notamment des ressources spécifiques (via des contrats de prestation ou des indemnités) pour assurer une rémunération décente, conformément au décret n°2022-408/PRN/MP du 12 mai 2022, portant Grille harmonisée des rémunérations et critères d'évaluation du personnel des Unités de Gestion des Projets sur financement extérieur au Niger.

Figure : Organigramme du Dispositif fonctionnel de mise en œuvre du CIR au Niger



7. Gestion fiduciaire et financière

L'UMOCIR est une structure de mise en œuvre du Programme CIR au Niger. Elle dispose d'un manuel de procédures financières aligné sur les normes du CIR. Elle dispose de capacités solides et éprouvées en matière de gestion fiduciaire et financière, garantissant une utilisation transparente, efficace et conforme des ressources.

Pour assurer un meilleur contrôle, il est mis en place une séparation des fonctions (ordonnateur/comptable), audits annuels par un cabinet indépendant agréé, procédures d'achat conformes aux règles du CIR et nationales. Un gestionnaire financier à temps plein existe déjà dans l'équipe actuelle de l'UMOCIR.

L'UMOCIR s'appuie sur un système financier certifié par des institutions reconnues, assurant la fiabilité et l'intégrité de toutes ses transactions. Ce système est géré par un personnel qualifié, possédant l'expertise technique et les compétences nécessaires en gestion financière, en comptabilité et en procédures administratives. Pour tous ses achats et recrutements, l'unité applique des procédures de passation de marchés rigoureuses et entièrement conformes aux réglementations nationales et aux standards internationaux des partenaires techniques et financiers. Enfin, la régularité et la santé financières des opérations sont vérifiées chaque année grâce à un audit annuel indépendant réalisé par un cabinet d'audit externe.

- **Systeme de Contrôle et de Suivi :**

Un dispositif de contrôle robuste a été mis en place pour superviser les activités et les finances. Un Comité Directeur National, composé de représentants des structures techniques concernées et des partenaires, assure la supervision stratégique et le suivi des performances. Des vérifications régulières et des missions de contrôle interne sont conduites pour s'assurer du respect permanent des procédures et identifier tout risque de manière proactive. En outre, la production et la diffusion de rapports d'avancement trimestriels détaillés permettent un monitoring financier et technique continu, offrant une transparence complète à toutes les parties prenantes sur l'utilisation des fonds et la réalisation des objectifs.

8. Suivi, Évaluation et Apprentissage

L'Unité de Mise en Œuvre du CIR (UMOCIR) assume la responsabilité principale de la collecte régulière des données et de la production des rapports d'avancement, garantissant ainsi la disponibilité des informations nécessaires au suivi. Le CDN exerce une fonction de revue approfondie des performances, analysant les résultats obtenus et prenant les décisions stratégiques requises pour optimiser l'impact du Programme. Les partenaires techniques et financiers contribuent activement à l'alimentation du système en fournissant les données relevant de leurs domaines d'intervention respectifs, assurant ainsi une vision complète et intégrée des progrès accomplis.

- **Cadre de suivi** : Basé sur le cadre logique, cadre de mesure de rendements, avec des indicateurs SMART. Il sera mis en place un système de collecte trimestrielle de données par l'UMOCIR.
- **Évaluations** : Une revue à mi-parcours (2029) et une évaluation finale indépendante (2031) sur la base des données de suivi régulier et le reporting.
- **Les outils** dont la théorie de changement, le cadre logique et le cadre de mesure des résultats sont en annexe.

9. Plan de communication

La visibilité des actions du CIR se fera à travers des reportages médiatiques sur les succès des filières, un site web dédié, et la participation à des forums régionaux sur le commerce. Il y aura également une communication ciblée pour attirer les co-financements.

Au sein de l'UMOCIR, un « plan de communication et stratégie de mise en œuvre du Programme Cadre Intégré Renforcé au Niger » est élaboré en janvier 2025 et est en cours de mise en œuvre. Ce plan comporte les éléments ci-après :

➤ Objectifs stratégiques

Le plan vise quatre finalités : assurer la visibilité des actions du CIR, plaider pour les réformes structurelles, mobiliser des ressources supplémentaires, et partager les résultats pour orienter les décisions futures.

➤ Publics cibles

Quatre catégories principales sont ciblées avec des messages adaptés : les décideurs nationaux (Gouvernement, parlementaires), les partenaires techniques et financiers, le secteur privé (entreprises, investisseurs), et la population générale.

➤ Canaux de communication

La stratégie combine plusieurs supports : médias traditionnels (presse, radio, télévision) pour une couverture nationale, médias digitaux (site web, réseaux sociaux, newsletters) pour une communication interactive, événements (séminaires, ateliers, conférences), supports imprimés (rapports, brochures), et communication directe (réunions, consultations personnalisées).

➤ Calendrier

Les activités suivent un rythme structuré : communication continue pour le plaidoyer, points d'étape trimestriels, campagnes ponctuelles pour la mobilisation de ressources, et reporting semestriel pour la redevabilité.

10. Gestion des risques

La gestion des risques est un élément important dans le processus d'élaboration et la mise en œuvre du DPP. En effet, les risques peuvent impacter négativement le processus, si toutefois des mesures ne sont pas prises pour surveiller la survenance et leur mitigation en conséquence.

➤ Principaux risques identifiés

Cinq risques majeurs identifiés qui constituent de menaces pour la mise en œuvre du Programme.

- L'instabilité politique (probabilité moyenne, impact élevé) peut compromettre la continuité des réformes ;
- Les défis sécuritaires et la menace terroriste (probabilité élevée, impact moyen) peuvent affecter les interventions dans certaines régions ;
- Les effets des changements climatiques (probabilité élevée, impact moyen) risquent d'impacter les activités productives et les infrastructures ;
- La capacité d'absorption limitée des institutions locales (probabilité élevée, impact élevé) pourrait ralentir le déploiement et l'appropriation des innovations ;
- Enfin, la faiblesse structurelle de l'UMOCIR (personnel bénévole) constitue un risque majeur de la pérennisation des activités dans le cadre de ce programme.

➤ Mesures d'atténuation prévues

Un système complet de mesures préventives et correctives sera déployé.

- Pour contrer l'instabilité politique, un dialogue politique continu avec toutes les parties prenantes garantira une adhésion large aux objectifs du Programme.
- Face aux défis sécuritaires, une planification prudente sélectionnera les zones d'intervention selon une cartographie des risques.
- Concernant les aléas climatiques, une approche flexible intégrera systématiquement la résilience climatique dans toutes les activités.
- Pour pallier les limitations de capacité, un renforcement progressif des capacités sera mis en œuvre avec un accompagnement différencié adapté au profil de chaque bénéficiaire.
- Disposer d'une allocation immédiate de ressources DF1 pour la rémunération des postes critiques et plaider actif du CDN pour l'intégration budgétaire pérenne.

La Matrice de gestion des risques décrivant les principaux risques, la probabilité, l'impact potentiel, les mesures d'atténuation et les mesures d'urgence est annexée au présent document à l'annexe 7.

11. Optimisation des ressources

L'optimisation des ressources dans le cadre de la Phase 3 du CIR repose sur l'application rigoureuse des quatre principes fondamentaux des "4E" : économie, efficacité, efficience et équité.

➤ Économie

Le principe d'économie vise à minimiser les coûts d'acquisition des ressources tout en maintenant la qualité requise. Concrètement, le Programme privilégiera les achats groupés pour bénéficier d'économies d'échelle et procédera à des négociations systématiques des prix avec les fournisseurs afin de réduire les dépenses et maximiser la valeur obtenue pour chaque franc investi.

➤ **Efficiencia**

L'efficiencia consiste à utiliser les ressources de manière optimale pour produire le maximum de résultats. Pour y parvenir, le Programme adoptera une gestion axée sur les résultats (GAR) qui permettra de mesurer la performance en continu, et mettra en œuvre une optimisation systématique des processus opérationnels afin d'améliorer la productivité et réduire les gaspillages.

➤ **Efficacité**

L'efficacité mesure le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'impact réel des interventions. Le Programme garantira son efficacité par un alignement strict sur les priorités nationales de développement du Niger ainsi que les engagements internationaux, tout en instituant un système de suivi rigoureux et continu des actions entreprises pour vérifier leur contribution effective aux résultats escomptés et ajuster les stratégies si nécessaire.

➤ **Équité**

L'équité assure une distribution juste et équilibrée des bénéfices du Programme. Ce principe se traduira par l'inclusion systématique des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap) dans toutes les interventions, ainsi que par une répartition géographique équitable des ressources entre les différentes régions du Niger, veillant à ce qu'aucune zone ne soit laissée pour compte.

12. Partenariats et mobilisation des ressources

➤ **Partenaires identifiés**

En plus des financements au titre du budget de l'Etat, le Programme s'appuiera sur un écosystème de partenaires stratégiques aux expertises complémentaires, qui :

- apporteront leurs expériences en renforcement des capacités institutionnelles et gouvernance ;
- interviendront pour leurs expertises en réformes économiques et analyses sectorielles ;
- contribueront par leur connaissance des enjeux régionaux et leurs portefeuilles de projets structurants ;
- Enfin, le secteur privé nigérien constitue un partenaire indispensable pour l'ancrage concret des réformes et la transformation de l'appareil productif.

A ce titre, L'Agence Nigérienne de Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques (ANPIPS) jouera un rôle stratégique dans la mise en œuvre du Document Programme Pays du Cadre Intégré Renforcé, notamment sur le pilier "investissement et développement du secteur privé". Son intervention doit s'aligner sur les principes du CIR : appropriation nationale, coordination, effet catalytique et orientation vers les chaînes de valeur exportatrices.

L'ANPIPS agira comme facilitateur et catalyseur de l'investissement productif, en lien avec les priorités commerciales identifiées dans le DPP (filères comme le sésame, Cuirs et Peaux, etc.).

➤ **Stratégie de mobilisation des ressources**

Une approche méthodique reposant sur trois mécanismes principaux sera mise en place. L'organisation d'une table ronde des partenaires servira de plateforme formelle pour présenter le Programme et contractualiser les engagements. L'élaboration de notes conceptuelles détaillées par

projet permettra de présenter de manière ciblée les opportunités d'investissement et de collaboration. Enfin, la recherche active de co-financements sectoriels optimisera les ressources en alignant les contributions des partenaires sur leurs domaines d'expertise et priorités stratégiques respectifs.

A titre de leviers visés, les projets d'appui à la compétitivité des filières Sésame et Cuirs et Peaux sont conçus pour attirer des investisseurs privés dans les infrastructures de conditionnement. Certains partenaires bi et multilatéraux ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour accompagner le développement de certaines filières porteuses.

13. Résumé du budget

Tableau récapitulation du Budget du DPP

Pays : Niger
Date de début : Juillet-2026
Date de fin : Juin-2031

FACILITÉ	CIR	%	ÉTAT/PTF	%	TOTAL	%
	(USD)		(USD)		(USD)	
DF1 - Renforcement Institutionnel	870 670	25%	640 690	26%	1 507 610	25%
DF2 - Interventions Catalytiques	2 629 330	75%	1 785 920	74%	4 419 000	75%
TOTAL	3 500 000	100%	2 426 610	100%	5 926 610	100%

Source : Equipe de rédaction de l'UMOCIR, 2025

14. Stratégie de durabilité

L'Ancre institutionnel dans le cadre du CIR est soutenu par l'intégration des fonctions clés de l'UMOCIR dans l'organigramme permanent du Ministère du Commerce et de l'Industrie. La pérennisation financière se fait à travers le plaidoyer pour l'inscription d'une ligne budgétaire dédiée au Programme CIR au Niger dans la loi de finances nationale. La modélisation des succès des projets pilotes permet de les reproduire par d'autres programmes gouvernementaux ou du secteur privé.

➤ Approche de mise en œuvre

La stratégie de durabilité repose sur quatre piliers fondamentaux garantissant la pérennité des résultats. L'ancrage institutionnel des réformes intègre durablement les cadres réglementaires et mécanismes de gouvernance au sein des structures étatiques pour survivre aux changements politiques. Le programme de formation de formateurs développe un vivier d'expertise locale capable de transmettre les savoir-faire de manière autonome, créant un effet multiplicateur. L'intégration budgétaire gouvernementale inscrit progressivement les financements dans le budget national ordinaire, garantissant des ressources pérennes allouées par l'État. Enfin, l'établissement de partenariats public-privé pérennes crée un écosystème économique résilient où investissements privés et action publique se renforcent mutuellement.

➤ Indicateurs de mesure de la durabilité

Trois indicateurs principaux mesurent la pérennisation des effets. La poursuite effective des activités post-clôture évalue la capacité des parties prenantes locales à maintenir les actions sans appui externe. L'importance du budget national alloué aux réformes mesure l'engagement concret des autorités et la priorité accordée dans l'allocation budgétaire. Le maintien des capacités développées

évalue la rétention des compétences-clés et la persistance des améliorations opérationnelles au sein des institutions et entreprises au-delà du départ des experts externes.

Les actions suivantes seront mises en œuvre pour renforcer la durabilité des interventions du programme :

- Années 1-2 : Plaidoyer actif auprès des ministères du Commerce et des Finances pour l'inscription d'une ligne budgétaire dédiée au CIR dans la Loi de Finances 2028 ;
- Années 2-3 : Élaboration et signature d'une convention-cadre avec une banque nationale pour faciliter l'accès au crédit des MPME formées et certifiées par le Programme.
- Années 3-4 : Organisation d'un forum d'investissement pour présenter les modèles d'affaires pilotes des filières à des investisseurs privés nationaux et internationaux.
- Année 5 : Réalisation d'une capitalisation approfondie des succès et des leçons apprises, avec production de guides de réplication à l'attention des programmes gouvernementaux et des collectivités.

